

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le cinq février, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des Expositions Route de Mâcon - 71120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 30 janvier 2026.

DÉLIBÉRATION N° DEL2026_023 - GEMAPI APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DU FUTUR ACCORD DE TERRITOIRE 2026-2028 DE LA PLAINE ALLUVIALE DE LA LOIRE AUVERGNO- BOURGUIGNONNE

La stratégie territoriale de la Plaine Alluviale de la Loire Auvergn-Bourguignonne pour la période 2022-2028 se poursuivra sur la période 2026-2028 au travers d'un nouvel accord territoire visant la restauration de la Loire, de ses affluents et de ses milieux aquatiques associés.

Lors du comité de pilotage du 4 décembre 2025, le programme d'actions a été présenté à l'ensemble des EPCI adhérentes. Un prévisionnel du plan de financement de ces actions a également été présenté. Ce plan de financement reste à affiner suivant les cofinancement possibles et les actions menées ou non par les EPCI.

Afin que certains acteurs puissent lancer rapidement leurs actions, il est nécessaire que les EPCI donnent leur accord de principe sur le programme d'actions 2026-2028 joint en annexe.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le programme d'actions 2026-2028 pour le contrat de la Plaine Alluviale de la Loire Auvergn-Bourguignonne,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 08 janvier 2026,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 22 janvier 2026,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- de donner un accord de principe sur le programme d'actions 2026-2028 du contrat de la plaine alluviale de la Loire Auvergn-Bourguignonne,**
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Paul DUMONTET
Membres présents à la séance : 55	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Laurent MANSON, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, Patrick PAGÈS, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Edith TERRIER, André ACCARY à Michel TRAVELY, Catherine CLERGUÉ à Gérald GORDAT, Céline BIJON à Anne-Thérèse BLANCHARD, Guillaume CHAUVEAU à David BÊME, Thierry DESJOURS à Chantal CHAPPUIS, Cédric FRADET à Nicole GEORGES, Fabien GENET à Magali DUCROISET, Aurore PERRIER à Patrick BOUILLON, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Paul DUMONTET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Louis ACCARY, Stéphanie BOULOT, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Jean-Marc NESME, Bernard PLET

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 5 février 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais